PLAN DE COURS

Été 2024

Titre du cours

Conception du cours : Nom et titre

Chargé(e) d’enseignement :Nom du chargé(e) d’enseignement

Courriel : [prénom.nom@enap.ca](mailto:prénom.nom@enap.ca)

Disponibilité : À compléter

Sigle du cours : ENP0000, groupe

Une image contenant capture d’écran, noir, Graphique, noir et blanc

Description générée automatiquement

Table des matières

[DesCRIPtif du cours 3](#_Toc161040183)

[Objectifs du cours 3](#_Toc161040184)

[Cours préalable 3](#_Toc161040185)

[modalités DU COURS 3](#_Toc161040186)

[Approche d’enseignement 4](#_Toc161040187)

[Évaluation 4](#_Toc161040188)

[Matériel pédagogique 5](#_Toc161040189)

[Contenu 7](#_Toc161040190)

[CALENDRIER 8](#_Toc161040191)

[Références réglementaires 9](#_Toc161040192)

[Services à la communauté étudiante 9](#_Toc161040193)

[Bibliothèque 10](#_Toc161040194)

[Médiagraphie complémentaire 10](#_Toc161040195)

# DesCRIPtif du cours

Demeure tel que la description faite sur le site de l’ENAP

Disponible sur le portail étudiant :

[Liste et descriptif des cours](http://www.enap.ca/enap/2903/Liste_des_cours_par_ordre_alphabetique.enap)

# Objectifs du cours

## Général :

Demeure tel que la description faite sur le site de l’ENAP

## Spécifiques :

Demeure tel que la description faite sur le site de l’ENAP

## Autres (facultatif) :

# Cours préalable

Aucun

Ou Indiquer le sigle et le titre du cours, et les crédits, s’il y a lieu (voir les remarques inscrites à l’horaire).

# modalités DU COURS

Choisir le bon paragraphe et effacer les deux autres.

Ce **projet pilote (P)** propose les modalités suivantes. AJOUTER LES DÉTAILS DES LA MODALITÉ ICI. Au terme de cet activité, il sera classifié au regard de l’expérimentation.

Voici [un lien vers le site web de l’ENAP](https://enap.ca/enap/15719/types_de_cours.enap) pour plus d’informations sur les différents types de cours.

**Charge de travail attendu**

Selon le règlement des études, un crédit correspond normalement à quarante-cinq (45) heures de formation ou d’apprentissage, y compris l’évaluation et le travail individuel de l’étudiant, planifiées et encadrées selon des formules pédagogiques variées et adaptées aux exigences des activités. À titre indicatif, voici donc la charge de travail à laquelle les étudiant·es doivent s’attendre.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Charge de travail attendu | Enseignement synchrone ou activités d’apprentissage asynchrones | Travaux personnels, lectures, rédaction, travaux d’équipe ou autres |
| Cours de 1 crédit | 15 heures | 30 heures |
| Cours de 3 crédits | 45 heures | 90 heures |

# Approche d’enseignement

À compléter par l’enseignant

## Présence et assiduité aux cours :

L’[article 152 du Règlement des études](https://enap.ca/media/144/download?inline) renvoie les étudiants au plan de cours en ce qui a trait à la présence et à l’assiduité.

Communiquer clairement vos attentes à ce sujet aux étudiants et les aviser des pénalités qu’ils encourent en cas de non-respect de vos exigences (ex. : points de pénalités, refus de corriger certains travaux, etc.). Cependant, étant donné que la date limite prescrite dans le calendrier universitaire pour un ajout ou une nouvelle inscription à un cours est une séance suivant la date du début du trimestre, vous ne pouvez pas sanctionner l’absence à la première séance du cours, lorsqu’il est offert la première séance du trimestre.

## Normes de présentation des références bibliographiques dans les travaux

[Mon Diapason – Outil pour apprendre à citer ses sources selon les normes de l’APA](https://mondiapason.ca/fichiers/OutilBibliographique/index_APA.php)

[Normes de l’APA](https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa)

[Guides pour la rédaction](http://enap.ca/enap/236/Guides_pour_la_redaction.enap)

[Les bonnes pratiques de citation : une formation est offerte dans la Bibliothèque de l’ENAP](https://enap-ca.libguides.com/honnetete_intellectuelle)

## Disponibilité de l’enseignant·e/professeur·e :

Inscrivez ici toute directive pour communiquer avec vous durant le trimestre :

Horaire - Délai de réponse – Canal privilégié – etc.

Vous pouvez aussi inscrire ces informations sur la page titre.

# Évaluation

(ATTENTION AU JOUR FÉRIÉ : 20 mai 2024)

## Intégrité et Honnêteté intellectuelle

L’ENAP accorde une haute importance à la déontologie académique. Il incombe à tous les étudiants de comprendre ce que l’on entend par le manquement à l’honnêteté intellectuelle selon le [Règlement relatif au plagiat, à la tricherie et autres actions ou comportements répréhensibles liés à la poursuite d'études à l'ENAP](https://enap.ca/media/145/download?inline) . Tout manquement sera sanctionné conformément à ce règlement.

Vous devez vous inscrire et terminer votre apprentissage proposé dans [Réflexe](https://athenap.enap.ca/reflexe) pour obtenir votre badge, symbole de votre engagement à remettre des travaux originaux et documentés. La formation "[Les bonnes pratiques de citation](https://enap-ca.libguides.com/honnetete_intellectuelle)" est aussi offerte dans la Bibliothèque de l'ENAP.

## Descriptif des travaux (facultatif) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation** | **Points** | **Date de remise** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total** | **100** |  |

## Critères d’évaluation (facultatif) :

## Pondération :

L'évaluation individuelle doit compter pour au moins 50 % ([règlement des études](https://enap.ca/enap/246/Politiques_et_reglements.enap) (article 147).

## Échéance :

Note concernant les critères de remise de travaux-pénalités pour retard, etc.

## Retour des travaux :

À adapter selon le mode de fonctionnement de l’enseignant

## Matériel permis durant les évaluations en classe (facultatif) :

Précisez, au besoin, si les notes de cours, livres, portables, tablettes, calculatrices, etc., sont ou non autorisés lors des examens.

# Matériel pédagogique

Des frais seront appliqués à votre facture, que vous ayez ou non des textes ou notes de cours en format numérisé sur Athenap, et ce, afin de payer les droits d’auteurs non couverts par notre entente avec Copibec. Voir la grille tarifaire dans [Droits de scolarité et autres frais](https://enap.ca/enap/421/Droits-de-scolarite-et-autres-frais.enap).

Les exigences technologiques minimales pour suivre un cours à l'ENAP sont indiquées sur le site web, dans la section [Horaire et planification des cours](https://enap.ca/formation/programmes-etudes/cours/horaire-planification-cours#exigences-technologiques-minimales). Il vous est demandé d'en prendre connaissance avant de vous engager dans le cours.

## Matériel à se procurer :

(Disponibilité à la [Coop UQAM](https://www.coopuqam.com/) et à la [Coop Zone](https://www.zone.coop/materiel-scolaire/etudiants/universite.html))

* NOM, Prénom (année). Titre du livre, Pays, Maison d’édition, 00 p., ISBN 00000000.

## Matériel accessible en ligne sur la plateforme technopédagogique Athenap :

* Aucun
* Textes
* Notes de cours

## Autres :

Exemple : matériel distribué en classe (après vérification des droits d’auteurs).

## Rencontres virtuelles synchrones (au besoin)

La classe virtuelle est accessible à partir du cours sur Athenap. Les rencontres synchrones sont fortement recommandées. Il est demandé de saisir son prénom et son nom pour que l’enseignant puisse identifier les étudiants. La webcam et le micro-casque ou les écouteurs sont obligatoires. Une connexion filaire est à privilégier, car le *wi-fi* ralentit la diffusion et perturbe l’écoute. Si le *wi-fi* est utilisé, le réseau doit être libéré de tout téléchargement, streaming ou participation à une rencontre synchrone par les membres de la famille ou de la colocation durant le temps de la séance. Les rencontres peuvent être enregistrées par l’enseignant et mises à disposition des étudiants du groupe-cours sur Athenap jusqu’à la date de fin du cours. Ces enregistrements ne seront jamais réutilisés ultérieurement. Si vous ne désirez pas être enregistré, pensez à désactiver votre webcam et votre micro.

# Contenu

(ATTENTION AUX JOURS FÉRIÉS : 20 mai 2024)

### SÉANCE 1 : Titre

#### Objectifs spécifiques

#### Lectures obligatoires



# CALENDRIER

|  |  |
| --- | --- |
| **SÉANCES** | **CONTENU** |
| **SÉANCE 1** |  |
| **SÉANCE 2** |  |
| **SÉANCE 3** |  |
| **SÉANCE 4** |  |
| **SÉANCE 5** |  |
| **SÉANCE 6** |  |
| **SÉANCE 7** |  |
| **SÉANCE 8** |  |
| **SÉANCE 9** |  |
| **SÉANCE 10** |  |
| **SÉANCE 11** |  |
| **SÉANCE 12** |  |
| **SÉANCE 13** |  |
| **SÉANCE 14** |  |

# Références réglementaires

## Évaluation des apprentissages

[Politiques et règles administratives relatives à l’évaluation des apprentissages](https://enap.ca/media/139/download?inline" \t "_blank)

## Politique sur la qualité de la langue française

[Politique relative à l’usage et à la qualité de la langue française](https://enap.ca/media/119/download?inline)

## Règlement des études

[Règlement des études](https://enap.ca/media/144/download?inline)

# Services à la communauté étudiante

## [Info-services](https://view.genial.ly/63f8c7e86833580018a66f75) vous oriente vers le service adapté à vos besoins.

## Personnes en situation de handicap

Les Services à la communauté étudiante l’ENAP (SCE) ont pour mandat de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de leur projet d’études, de concert avec le personnel enseignant. Les professionnels des SCE peuvent vous accompagner, sur demande, dans l'élaboration, la réalisation et la coordination d’un plan de service personnalisé, en collaboration avec le personnel enseignant. N’hésitez pas à en parler à votre enseignant pour qu’il vous dirige vers nos services en toute confidentialité ou encore contactez-nous directement : [sce@enap.ca](mailto:sce@enap.ca)

## Politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel

L’ENAP estime que toutes les personnes qui composent la communauté universitaire devraient pouvoir compter sur un milieu de travail, d’études ou de prestation de services exempt de toute forme de violences à caractère sexuel. Pour en savoir plus, consulter la politique :

[Politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel](https://enap.ca/media/111/download?inline)

Pour avoir du soutien, faire un signalement ou déposer une plainte, une personne-ressource de l’ENAP est là pour vous. Communiquez avec elle par courriel : [aide.violencessexuelles@enap.ca](mailto:aide.violencessexuelles@enap.ca) ou par téléphone au 1-866-220-7114. Pour davantage d’information ou de ressources, consultez : [Harcèlement et violence à caractère sexuel | ENAP](https://enap.ca/mon-enap/ma-sante-ma-securite/harcelement-violence-a-caractere-sexuel)

# Bibliothèque

Le service de la Bibliothèque offre du soutien technique et professionnel pour faciliter le repérage et l’accessibilité à l’information et à la documentation. Son équipe propose une variété de services à distance et sur place comme des formations (sur les logiciels bibliographiques, la citation des sources, la recherche documentaire, les éditions scientifiques, etc.), des conseils personnalisés et davantage. Rejoignez-la par courriel [@biblio](mailto:biblio@enap.ca), sur le [Web](https://enap.ca/mon-enap/bibliotheque) et les réseaux sociaux ou en personne sur les campus de Québec et de Montréal.

# Médiagraphie complémentaire

Aucune (s’il n’y a pas de bibliographie)